

Nice : +35 % de seniors d'ici 2030 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face au vieillissement accéléré de la population, les PSAD en première ligne pour garantir l'accès aux soins à domicile

La perte d'autonomie progresse et les besoins de santé explosent. Dans ce contexte, la prise en charge à domicile s'impose comme une solution gagnante : elle répond aux attentes des patients, libère des lits hospitaliers et réduit les coûts pour la collectivité – tout en garantissant la sécurité et la qualité des soins. Ce constat, confirmé par les travaux récents de l'Institut Santé, guide l'action de l'Upsadi – premier syndicat représentant les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), qui tient cette semaine son séminaire annuel à Nice. Dans une région particulièrement marquée par le vieillissement démographique, les administrateurs de l'Upsadi appellent à soutenir un secteur encore trop souvent oublié, alors même qu'il est essentiel pour les patients, les soignants et l'économie locale.

Des acteurs incontournables du virage domiciliaire

En région PACA, le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pourrait bondir de **44 % d'ici 2030**. Une évolution qui rend indispensable l'accélération du virage domiciliaire, d'autant que la prévalence des pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire...) continue de croître.

Pour l'UPSADI, il convient que les pouvoirs publics prennent conscience de l'enjeu représenté par les PSAD comme solution d'appui pour permettre le développement du virage domiciliaire et de permettre au plus grand nombre de pouvoir être traité chez soi et de pouvoir y demeurer le plus longtemps possible. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent, enfin :

- adopter un pilotage global de la dépense de santé à l'hôpital et en ville, abandonner les logiques de silo et opter pour une régulation raisonnée de la dépense, en prenant en considération de choc démographique.
- Intégrer les PSAD aux politiques de santé comme des acteurs de santé à part entière .

« En tant que Prestataires de Santé à Domicile, nous accompagnons au quotidien des patients souvent fragiles. Nous sommes à leurs côtés, mais aussi aux côtés des professionnels de santé qui nous font confiance. Par notre expertise et notre disponibilité, nous constituons un maillon essentiel du système de santé, qui gagnerait à mieux nous reconnaître », souligne le dirigeant d'un PSAD basé à Nice.

Les PSAD : un soutien pour les patients et les professionnels de santé

Les PSAD contribuent à alléger la charge des soignants et à faciliter l'accès aux soins en assurant :



- la mise à disposition de dispositifs médicaux adaptés à chaque patient ;
- un accompagnement humain de proximité pour l'installation et l'utilisation des équipements ;
- un service de dépannage disponible 24h/24 et 7j/7 ;
- une coordination renforcée entre ville et hôpital

Les PSAD : des missions méconnues, mais essentielles

- **Accompagner les personnes vieillissantes, et répondre aux attentes des patients**

En assurant un suivi personnalisé et de proximité, en toute sécurité et dans le confort du domicile, les PSAD accompagnent les patients afin de leur permettre d'avoir une bonne observance à leur traitement mais répondent avant tout à une volonté croissante des Français de bénéficier de prise en charge à domicile. En effet, un sondage OpinionWay pour l'Upsadi du printemps 2025 ¹démontrait que les français sont très largement favorables à un suivi de leur santé à domicile. Ainsi :

- 71 % des Français jugent les soins à domicile plus confortables que l'hospitalisation
- 66 % les trouvent plus pratiques
- 40 % estiment qu'ils sont moins coûteux pour la collectivité
- 56 % les trouvent moins stressants que l'hospitalisation

- **Assurer l'égalité d'accès aux soins**

La région PACA se distingue par sa densité médicale : 352 médecins en activité régulière pour 100 000 habitants, le taux le plus élevé en France ². Pourtant, les inégalités entre les territoires persistent : les PSAD sont en première ligne pour accompagner les patients les plus isolés, et assurer la coordination des soins pour tous.

- **Créer de l'emploi**

Sur tous les territoires, les entreprises de PSAD, qui recrutent des professionnels de tous niveaux, et assurent un vivier d'emplois non délocalisables à long terme, jouent un rôle économique important.

« Dans un territoire marqué par des disparités d'accès à la santé et une population vieillissante, les PSAD assurent un accompagnement de proximité pour les patients les plus vulnérables, et sont parfois, notamment dans les zones les plus reculées, les seuls professionnels disponibles 24 heures/24 et 7 jours sur 7 pour conseiller les patients ou les aider dans le suivi de leurs traitements médicaux. Si nous voulons pouvoir maintenir cette qualité de services aux patients et être en mesure de leur délivrer les traitements les plus en pointe et les plus adaptés à leurs besoins, il est urgent que notre rôle soit pleinement reconnu et valorisé. » **déclare Didier Daoulas, Président de l'Upsadi**

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse :

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47

¹ Sondage OpinionWay Mai 2025 : *Comment donner un avenir au système de santé ?*

² Source : Atlas régional de la démographie médicale - Conseil national de l'Ordre des médecins 2015